

# LE TEMPS

---

Solidarite confédérale Mardi 22 mars 2011

## En matière d'argent, la Suisse urbaine fait entendre sa voix

Par Yelmarc Roulet

### Les cantons métropolitains ont remporté un succès d'étape au Conseil national en obtenant plus de moyens dans le cadre de la péréquation. Le Conseil des Etats pourrait doucher leurs espoirs

Cela tient presque de la divine surprise. Jeudi dernier, le Conseil national a accordé plus d'argent aux cantons urbains, dans le cadre de la péréquation confédérale. Le montant supplémentaire de 112 millions par an que la Confédération met dans le pot commun sera attribué en totalité au fonds qui compense les charges socio-démographiques. Alors que cette somme devait être partagée moitié-moitié avec les cantons dits de montagne.

Par 87 contre 73 voix, la Chambre du peuple a adopté le point de vue défendu par le Vert zurichois Daniel Vischer, contrairement à ce que recommandaient la majorité de la commission et la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. Compte tenu des 25 absents du jour, le vote quasi compact des élus genevois, vaudois, bâlois et zurichois – ce sont leurs cantons qui y gagnent – a emporté la mise.

Le vote était tout aussi net chez les partisans du statu quo: Valaisans, par exemple, ou Fribourgeois comme Christian Levrat. Le président du Parti socialiste suisse (PSS) confirme qu'il n'y avait pas de recommandation partisane sur ce sujet. Lui-même se dit sceptique face aux revendications des villes: «Il faudrait aussi chiffrer les avantages des cantons urbains.» Une tentative socialiste visant à utiliser les règles du jeu péréquatif pour décourager l'usage du forfait fiscal a échoué lors de ce débat.

Le vote du Conseil national donne satisfaction à une exigence que les cantons à forte population urbaine expriment depuis l'introduction du nouveau système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons, la RPT. Le système en vigueur depuis 2008 compense à égalité les charges liées à une population dense (fonds socio-démographique) ou aux contraintes du territoire (fonds topo-géographique). Genève, Zurich ou Bâle réclament que leur rôle dans la prospérité du pays soit davantage reconnu sous forme de compensation aux frais de santé, de sécurité ou de formation. Plutôt que le 50-50 en vigueur dans la répartition des quelque 700 millions en jeu dans ces instruments, les cantons urbains visent un 30-70 en leur faveur. Ils savent cependant que cette refonte n'est pas envisageable tant que la RPT est encore en phase de rodage. S'ils parviennent dans l'immédiat à mettre la main sur les 112 millions supplémentaires que la Confédération apportera annuellement pour 2012-2015, leur part du gâteau passera à 57%.

«C'est un geste, le signe que la voix des cantons citadins est entendue», se réjouit l'argentier genevois David Hiler, qui devrait verser 27,5 millions de moins par an à la péréquation si la décision de jeudi entrait en vigueur.

«C'est la première fois qu'une proposition en faveur des villes passe la rampe», ajoute Daniel Vischer (Verts/BS), à l'origine de la proposition. Il veut y voir le premier pas d'une nouvelle approche de la solidarité confédérale. Même si le Conseil des Etats devait jeter aux orties la solution imposée par le Conseil national.

Le risque est grand que la Chambre des cantons, qui en parle dès la semaine prochaine, adopte un point de vue opposé. Si le réflexe du vote cantonal prévaut, les partisans du statu quo disposeront

d'une large majorité. Les cantons bénéficiaires de la RPT sont au nombre de 18, contre 8 contributeurs nets.

C'est bien ce qu'espère le Valaisan Thomas Egger, directeur du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB). Il déplore la décision du Conseil national, «qui montre que le fossé entre ville et campagne se renforce et que la concurrence pour arracher les moyens mis à disposition par la Confédération sera âpre». Pour lui, les 112 millions que la Confédération met à disposition servent à garantir la neutralité globale de la nouvelle répartition des tâches. Ils doivent donc bénéficier à l'ensemble de ceux-ci. «Que les moteurs de l'économie suisse soient ceux qui obtiennent plus de moyens est incompréhensible!» ajoute-t-il.

Si le Conseil des Etats vote contre les villes, le dossier retournera au National. Thomas Egger espère que celui-ci «comprendra que la RPT, un projet équilibré sur lequel on a travaillé pendant quinze ans, ne mérite pas une conférence de conciliation.»

Au début de l'année, l'Union des villes suisses avait plaidé pour la solution retenue par la Chambre du peuple. Si elles ont tout lieu d'être satisfaites par le vote du Conseil national, les villes ont toutefois un autre sujet de plainte: les cantons ne leur restituent pas toujours les fonds qu'ils touchent pour compenser les charges des grands centres. La situation vaudoise semble être la plus tendue, Lausanne reprochant même au Château de s'enrichir sur son dos.

**LE TEMPS** © 2011 Le Temps SA